

Image not found or type unknown



## Accès aux documents administratifs

Par **Clothilde**, le **07/11/2008 à 17:18**

Je voudrais savoir s'il m'est possible de consulter sans avoir à me justifier le registre des décès sur une période allant de 1975 à 2000 d'une commune de 1500 habitants dans laquelle je n'habite pas.rnrnMême question pour le registre des mariages et des naissances.

Par **romainncs**, le **16/11/2008 à 21:49**

Bonjour,rnrnMalheureusement, mon message ne vous apportera pas ce que vous désirez.rnrnEN effet, la consultation de documents administratifs n'est possible que pour des documents vous concernant directement.